

Faire des affaires en Inde

IPR (droits d'auteur)

1. Combien de temps dois-je attendre pour que mon travail soit enregistré par le bureau des droits d'auteur?

Après avoir déposé votre demande et reçu le numéro du journal, vous devez attendre une période obligatoire de 30 jours afin qu'aucune objection ne soit déposée au bureau du droit d'auteur contre votre réclamation. Au cas où une objection serait déposée, le registraire des droits d'auteur, après avoir donné l'occasion d'entendre les deux parties, peut décider d'enregistrer l'œuvre ou autrement. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

2. Comment puis-je obtenir un enregistrement des droits d'auteur pour mon site Web?

Un site Web peut être compris comme une page Web ou un ensemble de pages Web interconnectées, hébergées ou stockées sur un serveur, et est rendu disponible en ligne aux membres du public. Les utilisateurs peuvent accéder aux informations et à d'autres travaux sous-jacents sur un site Web par divers moyens tels que le défilement des pages Web, en utilisant des liens hypertextes internes ou une fonction de recherche. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

3. Les œuvres non publiées sont-elles enregistrées? (En vertu du Copyright Act 1957)

Oui. Les œuvres publiées et non publiées peuvent être enregistrées. Le droit d'auteur sur les œuvres publiées avant le 21 janvier 1958, c'est-à-dire avant l'entrée en vigueur de la loi de 1957 sur le droit d'auteur, peut également être enregistré, à condition que les œuvres bénéficient toujours du droit d'auteur. Trois exemplaires des travaux publiés peuvent être envoyés avec la demande. Si l'œuvre à enregistrer n'est pas publiée, une copie du manuscrit doit être envoyée avec la demande d'apposition du cachet du Bureau du droit d'auteur comme preuve de l'enregistrement de l'œuvre. Dans le cas où deux exemplaires du manuscrit sont envoyés, un exemplaire du même dûment tamponné sera retourné, tandis que l'autre sera conservé, dans la mesure du possible, au Bureau du droit d'auteur pour enregistrement et restera confidentiel. Il serait également loisible au déposant de n'envoyer que des extraits de l'œuvre non publiée au lieu de l'intégralité du manuscrit et de demander le retour des extraits après avoir été tamponnés du sceau du Copyright Office. Lorsqu'une œuvre a été enregistrée

comme non publiée et publiée par la suite, le déposant peut demander des modifications des informations inscrites au registre du droit d'auteur sur le formulaire V avec la taxe prescrite. Le processus d'enregistrement et les frais d'enregistrement du droit d'auteur sont les mêmes. Pour plus de détails, veuillez accéder au lien suivant .

4. Un logiciel informatique peut-il être enregistré en vertu de la loi sur le droit d'auteur?

Oui. Les logiciels ou programmes informatiques peuvent être enregistrés comme «œuvre littéraire». Conformément à la section 2 (o) de la Loi sur le droit d'auteur, 1957 «œuvre littéraire» comprend les programmes informatiques, les tableaux et les compilations, y compris les bases de données informatiques. Le «code source» et le «code objet» doivent également être fournis avec la demande d'enregistrement des droits d'auteur pour les produits logiciels. Pour plus d'informations, cliquez ici .

5. Si un droit d'auteur est rejeté, existe-t-il une possibilité d'entendre l'affaire?

Conformément à la règle 70 (12) des Règles sur le droit d'auteur, 2013, une occasion d'audience doit être donnée. Ce n'est qu'après audition qu'il peut être décidé d'enregistrer l'œuvre ou de la rejeter. Le demandeur lui-même ou son plaideur peut comparaître à l'audience. Pour plus d'informations, cliquez ici .

6. Quelles sont les lignes directrices concernant l'enregistrement d'une œuvre en vertu de la loi de 1957 sur le droit d'auteur?

Le chapitre XIII des Règles sur le droit d'auteur, 2013, tel que modifié, définit la procédure d'enregistrement d'une œuvre. Des copies de la loi et des règles peuvent être obtenues auprès du directeur des publications, Direction des publications, Civil Lines, Delhi ou de ses revendeurs agréés moyennant paiement ou téléchargement sur le site Web du Copyright Office, lien.

7. Un dossier individuel peut-il enregistrer le droit d'auteur d'une œuvre sans assistance professionnelle?

Oui. Tout individu qui est un auteur ou un titulaire de droits ou un cessionnaire ou un héritier légal peut déposer une demande de droit d'auteur pour une œuvre soit au bureau des droits d'auteur, soit par courrier ou par dépôt électronique à partir du site Web du Bureau des droits d'auteur

"www.copyright.gov. dans" Pour plus d'informations, cliquez ici .

8. Quels sont les frais d'inscription d'une œuvre en vertu de la loi sur le droit d'auteur?

Les frais ne sont pas remboursables en cas de rejet de la demande. Les frais peuvent être payés par mandat postal / traite à la demande / paiement en ligne à l'ordre du «registraire des droits d'auteur, New Delhi. Pour plus d'informations sur les frais d'enregistrement d'un travail en vertu de la loi sur le droit d'auteur, cliquez ici

9. Où puis-je déposer une demande d'enregistrement du droit d'auteur pour une œuvre?

Le Bureau du droit d'auteur a été mis en place pour fournir des installations d'enregistrement à tous les types d'œuvres et est dirigé par un registraire des droits d'auteur et est situé au 4ème étage Jeevan Deep Building, New Delhi- 110 001. Les demandes d'enregistrement des œuvres peuvent être remplies à l'adresse le guichet mis à disposition au Copyright Office de 14h30 à 16h30. PM du lundi au vendredi. Les candidatures sont également acceptées par courrier. L'enregistrement en ligne par le biais de «l'installation de dépôt électronique» a été fourni à partir du 14 février 2014, ce qui permet aux candidats de déposer une demande à l'heure et à l'endroit choisis par eux. Pour plus d'informations, cliquez ici .

10. Quelle est la procédure d'enregistrement d'une œuvre en vertu de la Loi de 1957 sur le droit d'auteur?

La procédure d'enregistrement est la suivante: 1) La demande d'enregistrement doit être faite sur formulaire 2) Des demandes distinctes doivent être déposées pour l'enregistrement de chaque œuvre. 3) Chaque demande doit être accompagnée de la taxe requise prescrite dans la deuxième annexe du Règlement. 4) Les demandes doivent être signées par le demandeur ou l'avocat en faveur duquel un Vakalatnama ou une procuration a été exécuté. 5) Les frais sont soit sous forme de traite à vue, de mandat postal indien favorisant le registraire du droit d'auteur payable à New Delhi " ou par paiement électronique Pour plus d'informations, cliquez ici .

11. Est-il nécessaire d'enregistrer une œuvre pour revendiquer le droit d'auteur?

Non. L'acquisition du droit d'auteur est automatique et ne nécessite aucune formalité. Le droit d'auteur prend naissance dès qu'une œuvre est créée et aucune formalité n'est requise pour acquérir

le droit d'auteur. Pour plus d'informations, cliquez ici .

12. Qu'est-ce que le droit d'auteur?

Le droit d'auteur est un droit accordé par la loi aux créateurs d'œuvres littéraires, dramatiques, musicales et artistiques et aux producteurs de films cinématographiques et d'enregistrements sonores. En fait, il s'agit d'un ensemble de droits comprenant, entre autres, les droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation et de traduction de l'œuvre. Il pourrait y avoir de légères variations dans la composition des droits en fonction de l'œuvre. Pour plus d'informations, cliquez ici .

13. Qu'implique la propriété intellectuelle?

La propriété intellectuelle est la propriété, qui a été créée par l'exercice de la faculté intellectuelle. Il se réfère à la création de l'esprit comme les inventions, les dessins et modèles d'articles industriels, les œuvres littéraires, artistiques, les symboles qui sont finalement utilisés dans le commerce. Les droits de propriété intellectuelle permettent aux créateurs ou aux propriétaires de bénéficier des avantages de leurs œuvres lorsque celles-ci sont exploitées commercialement. Ces droits sont des droits statutaires régis conformément aux dispositions de la législation correspondante. Les droits de propriété intellectuelle récompensent la créativité et l'effort humain qui alimentent le progrès de l'humanité. La propriété intellectuelle est classée en sept catégories, à savoir Brevet Design industriel Marque déposée droits d'auteur Indications géographiques Conception de circuits intégrés Protection des informations non divulguées / du secret commercial conformément aux accords ADPIC Pour plus d'informations, cliquez ici .